



Planter une culture dérobée

Mai 2019

Après l'ensilage d'une céréale ou d'un méteil en immature, certains agriculteurs sèment une culture dérobée ou envisagent de le faire après une récolte en grains. Ces fourrages annuels d'été à cycle court, intercalés entre deux cultures dites principales, permettent de constituer des stocks complémentaires d'ajustement ou de disposer de surfaces à pâturer quand la production fourragère est insuffisante. Les associés du GAEC Beaufort expliquent l'intérêt qu'ils trouvent aux cultures dérobées.

Pourquoi avez-vous mis en place une culture dérobée ?

Avec les sécheresses répétées depuis plusieurs années, il faut de plus en plus affourager les troupeaux à la parcelle en été. Du coup, le besoin en stock de fourrage s'agrandit et nous sommes de plus en plus « juste ».

Après avoir enrubanné le méteil, le sol restait nu jusqu'à l'automne pour une nouvelle céréale. Au lieu de laisser le sol nu, autant qu'il produise ! Et en plus, un sol nu est une source à mauvaises herbes. C'est pourquoi, nous avons essayé le Moha + trèfle d'Alexandrie. Le Moha pour la quantité et sa capacité à pousser en condition sèche et le trèfle pour apporter un peu de protéine.

Comment avez-vous implanté et conduit la culture dérobée ?

Dans les trois jours qui ont suivi l'enrubannage du méteil, nous avons passé un coup de déchaumeur et aussitôt nous avons semé au combiné : semoir + herse rotative. Et enfin, le rouleau pour accélérer la levée et le tour est joué !

En 2017, le couvert a été semé le 2 juin à 25 kg/ha et récolté le 14 août sous forme enrubannage. Etant donné que le Moha est une plante tropicale, elle a besoin de beaucoup de chaleur pour se développer. S'il ne pleut pas, cette espèce est capable de se développer avec l'eau résiduelle suite à la récolte du méteil.



Quels avantages vous a apporté la culture dérobée ?

En 2017, nous avons obtenu 39 bottes de 800 kg en matière brute sur 4 ha ce qui représente un rendement de 4.6 TMS/ha. C'est une source de fourrage qui n'est pas trop onéreuse. Suite à la fertilisation faite sur le méteil (fumier 20 t/ha + 30 uN), nous n'utilisons pas d'intrant supplémentaire.

Nous donnons aux vaches allaitantes les bottes d'enrubannage faites avec la dérobée pour compléter la ration à la pâture sur les repousses d'automne. Ce fourrage supplémentaire nous permet d'économiser du foin à l'automne. Il nous évite d'entamer les stocks d'hiver dès l'automne et d'être en pénurie de fourrage au printemps suivant.

Après trois ans de pratique, nous sommes satisfaits du résultat. D'ailleurs, cette année nous essayons d'autres mélanges et espèces.

GAEC Beaufort à La Fageole

1 077 m d'altitude

La Fageole 15500 VIEILLEPESSE

Deux associés : Marie Laure et Franck BEAUFORT

125 ha de SAU dont 16 ha de céréales et 4 ha de méteil enrubanné

45 vaches allaitantes de race Aubrac et 55 vaches laitières ¾ Abondances et ¼ Montbéliardes.

Valorisation de la production laitière en AOP Fourme d'Ambert, Bleu d'Auvergne, Saint-Nectaire et Cantal lait cru.

BIEN RÉUSSIR SA CULTURE DE DÉROBÉES

Si l'objectif est la quantité, il faut choisir d'implanter des sorghos, mohas ou millets fourragers qui permettent de produire une bonne quantité de fourrage en condition sèche, sur une période assez courte (60 à 90 jours selon l'espèce). Mais ce sont des fourrages encombrants, avec une densité énergétique et une valeur azotée faibles.

Si l'objectif est la qualité, les associations graminées + légumineuses ou graminées + colza sont très intéressantes pour leur valeur énergétique et azotée. Même si la production est plus faible, on apprécie leur polyvalence d'utilisation à l'automne (pâturer et/ou fauche).

Si la plupart des espèces peut encore être implantée jusqu'à fin juillet à des altitudes inférieures à 600 mètres, seuls le Ray-Grass Italien alternatif pur ou associé ainsi que le colza fourrager (non gélif) peuvent être implantés à des altitudes plus élevées.

Pour vous aider à choisir, vous pouvez consulter sur www.cantal.chambres-agriculture.fr le guide sur les cultures dérobées (rubrique Cultures/Cultures dérobées).

A noter : Le choix des parcelles pour implanter ce type de culture est important. Il faut veiller à ce qu'elle ne perturbe pas trop l'assolement habituel ou remette en cause l'implantation de la culture suivante. Enfin, certains cahiers des charges n'autorisent pas toutes les pratiques.

Respecter les conditions d'implantation suivantes

- Privilégier les terres à bon potentiel et qui se réchauffent bien.
- Le semis des dérobées d'été doit intervenir rapidement après la récolte du précédent pour profiter de la fraîcheur résiduelle du sol et pour que la culture puisse accomplir son cycle de végétation.
- Les techniques d'implantation sont diverses : labour, semis direct, semis combiné (écartement < 20 cm), semis à la volée, déchaumage puis semis. Cependant, il est conseillé de :
 - réaliser une bonne préparation du sol, afin de faciliter l'enracinement.
 - Dans le cas d'un semis après céréale : effectuer impérativement un labour s'il y a eu un désherbage avec une sulfonyleurée (Allié, Gratil, Archipel, Harmony...).

Le labour permet également d'éviter l'étouffement de la culture par les repousses de céréales.

- Soigner la qualité du lit de semences : terre fine en surface pour faciliter la germination.
- Positionner la semence à faible profondeur (< 2 cm) pour les dérobées autres que les maïs très précoces.

• Éliminer le maximum d'adventices avant l'implantation pour limiter la concurrence avec la culture dérobée mise en place. Les solutions de rattrapage sont restreintes et parfois onéreuses. Dans le cas d'un désherbage chimique, attention à bien respecter le Délai Avant Récolte.

- Fertiliser en apportant en priorité de l'azote pour faciliter l'implantation du couvert.
- L'apport de fumure de fond (P : potassium, K : phosphore) n'est pas nécessaire si le sol est déjà bien pourvu ou s'il y a eu un apport de fumier, lisier ou compost.



Sorgho fourrager : pâture possible 50 à 60 jours après le semis, à condition que le sorgho ait atteint au moins 60 cm de hauteur (avant d'avoir atteint cette hauteur, la plante contient de l'acide cyanhydrique qui peut être toxique pour les animaux).

Pour en savoir plus, contactez :

Christophe CHABALIER,

Conseiller spécialisé agronomie - Chambre d'agriculture du Cantal
04 71 45 60 51 - 06 71 76 86 38 - christophe.chabalier@cantal.chambagri.fr

Eva FICHET,

Conseillère spécialisée agronomie - Chambre d'agriculture du Cantal
04 71 45 55 15 - 06 38 61 48 90 - eva.fichet@cantal.chambagri.fr